

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 934

22 mai 2007

SOMMAIRE

2XTV S.A.	44806	Lady Mary II S.A.	44804
Alba Investment S.A.	44789	Laura Holding S.A.	44794
Alcyone S.A.	44788	LUXFER - Industriehallenbau S.A.	44804
Alex-Ander S.A.	44787	Luxinterimmo S.A.	44831
Alina S.A.	44801	MC Car Loans Finance I S.à r.l.	44810
Almasa Holding S.A.	44797	MCT Berlin Fünf S.A.	44816
arkés S.A.	44786	Mecofin International S.A.	44794
Asor S.A.	44787	Melanie S.A.	44793
Baypoint S.A.	44801	New Life 2005 S.A.	44793
Caragana S.A.	44807	North European Patents and Investments H.S.A.	44798
Cara S.A.	44809	Ordilux Holding S.A.	44793
Cattleya Investments	44802	Orif Holding S.A.	44792
Coleman S.A.	44804	Paro S.A.	44786
Dag International S.A.	44802	Peri Société Anonyme Holding	44786
Embaquattro S.A.	44801	P.F. Wellness Holding S.A.	44792
E.N.A. Consulting S.A.	44806	Plantations des Terres Rouges S.A.	44807
European Financial Control S.A.	44807	Renocor Holding S.A.	44805
European Real Estate S.A.	44832	Ribeauvillé Investments S.A.	44802
Européenne de Diversification - Eurodiv S.A.	44803	Sailboat Holding S.A.	44796
Excelsior 2000 S.A.	44800	S.G. International Marble S.A.	44791
Fidelux S.A.	44800	Socfinasia	44796
Fincomp S.A.	44799	Société Financière Luxembourgeoise	44803
Finproject Services S.A.	44799	SOSventures Luxembourg S.A.	44823
Fishgrane S.A.	44799	Starlux International S.A.	44809
Fobos-04 Investment S.A.	44798	Sunrise S.A.	44791
F.P.A. S.A.	44798	Sydbank Peerless, Sicav	44805
Holiday Investment S.A.	44797	Tekfen Participations S.A.	44808
Hysope Investment S.A.	44809	Thule Holding Société Anonyme	44791
Idis S.A.	44795	Tomitrois S.A.	44790
Immodream S.A.	44795	Unirec S.A.	44806
Intercultures S.A.	44787	Vestigia	44810
Invest-Eco 2000 S.A.	44795	Village S.A.	44789
Kentia Finance S.A.	44808	Zegga Holding S.A.	44789
Laan Holding S.A.	44790		

Paro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 45.366.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 7 juin 2007 à 11.00 heures au siège social FIRELUX S.A., 45, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbrück avec pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social du 36, route de Longwy L-8080 Bertrange au 45, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbrück.
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède.
3. Fixation de la nouvelle adresse.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040758/643/18.

arkés S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.321.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui aura lieu le 30 mai 2007 à 12.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043340/58/21.

Peri Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 89.489.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2007 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007044443/1031/15.

Asor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 92.170.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} juin 2007 à 18.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043342/58/21.

Alex-Ander S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.283.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} juin 2007 à 8.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043344/58/21.

Intercultures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 6.225.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 30 mai 2007 à 10.00 heures à l'hôtel Parc Belle-Vue, Salle Pétrusse, 5, avenue Marie Thérèse, à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapport du Commissaire aux comptes et rapport du Réviseur.
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes, comptes sociaux, arrêtés au 31 décembre 2006.

Proposition de résolution: L'Assemblée Générale approuve le rapport et les comptes annuels, comptes sociaux, au 31 décembre 2006 tels qu'ils sont établis par le Conseil d'Administration.

3. Affectation du solde bénéficiaire.

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat et la distribution d'un dividende de EUR 3,50 par action.

4. Approbation des bilan et compte de profits et pertes consolidés arrêtés au 31 décembre 2006.

Proposition de résolution: L'Assemblée Générale approuve les rapports et les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2006 tels qu'ils sont établis par le Conseil d'Administration.

5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

Proposition de résolution: L'Assemblée Générale donne décharge aux administrateurs pour leur gestion et au Commissaire pour sa mission de contrôle.

6. Nominations statutaires.

Proposition de résolution:

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de 6 ans le mandat d'administrateur de Monsieur Daniel-Louis Deleau.

D'autre part, l'Assemblée Générale décide de porter le nombre des administrateurs de 6 à 7 et de nommer Monsieur Luc Boedt en tant qu'administrateur.

Par conséquent, l'Assemblée Générale nomme Monsieur Jean-Charles de Fauconval en tant que représentant de PF REPRESENTATION LIMITED en remplacement de Monsieur Luc Boedt, représentant sortant.

7. Divers.

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres conformément aux dispositions statutaires cinq jours au moins avant l'assemblée, c'est-à-dire le 22 mai 2007 au plus tard, aux guichets des établissements suivants:

au Luxembourg: chez ING LUXEMBOURG

52, route d'Esch

2965 Luxembourg

en Belgique : chez ING BELGIQUE S.A.

24, avenue Marnix

1000 Bruxelles et agences.

Les propriétaires d'actions nominatives qui ont l'intention d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés d'en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée à la poste dans le même délai.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046699/1214/45.

Alcyone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.309.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} juin 2007 à 17.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043346/58/21.

Alba Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.855.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} juin 2007 à 8.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043347/58/22.

Zegga Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.051.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 2 juin 2007 à 9.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043348/58/21.

Village S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.662.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 2 juin 2007 à 8.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1998, au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002, au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 1998, au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002, au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion ; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043349/58/23.

Tomitrois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 95.241.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le *1^{er} juin 2007* à 13.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043350/58/21.

Laan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 47.514.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le *1^{er} juin 2007* à 11.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043372/58/22.

Thule Holding Société Anonyme, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 72.952.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2007 à 16.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007044444/1031/15.

Sunrise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.264.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} juin 2007 à 21.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043351/58/22.

S.G. International Marble S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.255.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} juin 2007 à 13.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;

2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043353/58/22.

P.F. Wellness Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.044.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 2 juin 2007 à 10.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043358/58/21.

Orif Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.082.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 2 juin 2007 à 12.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043359/58/21.

Ordilux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.356.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} juin 2007 à 17.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043360/58/21.

New Life 2005 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.993.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} juin 2007 à 20.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043362/58/21.

Melanie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.974.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} juin 2007 à 12.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

44794

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043364/58/21.

Mecofin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.050.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le *1^{er} juin 2007* à 16.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043365/58/21.

Laura Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.356.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le *1^{er} juin 2007* à 16.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043370/58/21.

Invest-Eco 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.063.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 2 juin 2007 à 12.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043374/58/21.

Immodream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.577.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} juin 2007 à 20.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043375/58/21.

Idis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.843.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} juin 2007 à 15.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

44796

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043377/58/21.

Sailboat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 44.497.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} 2007 juin à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 2005.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007044907/14.

Socfinasia, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 10.534.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 30 mai 2007 à 11.00 heures à l'hôtel Parc Belle-Vue, Salle Pétrusse, 5, avenue Marie Thérèse, à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapport du Commissaire aux comptes et rapport du Réviseur.
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes, comptes sociaux, arrêtés au 31 décembre 2006.
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve le rapport et les comptes annuels, comptes sociaux, au 31 décembre 2006 tels qu'ils sont établis par le Conseil d'Administration.
3. Affectation du solde bénéficiaire.
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat et la distribution, par action, d'un dividende de EUR 14,- en espèces, ainsi qu'une action COMPAGNIE INTERNATIONALE DE CULTURES S.A. HOLDING, société cotée en Bourse de Luxembourg, en nature.
4. Approbation des bilan et compte de profits et pertes consolidés arrêtés au 31 décembre 2006.
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve les rapports et les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2006 tels qu'ils sont établis par le Conseil d'Administration.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale donne décharge aux administrateurs pour leur gestion et au Commissaire pour sa mission de contrôle.
6. Nominations statutaires.
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de 6 ans le mandat d'administrateur de BOLLORE PARTICIPATIONS S.A.
7. Divers.

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres conformément aux dispositions statutaires cinq jours au moins avant l'assemblée, c'est-à-dire le 22 mai 2007 au plus tard, aux guichets des établissements suivants:

au Luxembourg: chez ING LUXEMBOURG

52, route d'Esch

2965 Luxembourg

en Belgique : chez ING BELGIQUE S.A.

24, avenue Marnix

1000 Bruxelles et agences.

Les propriétaires d'actions nominatives qui ont l'intention d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés d'en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée à la poste dans le même délai.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046700/1214/41.

Holiday Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.444.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} juin 2007 à 15.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043379/58/21.

Almasa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 14.210.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 31 mai 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046944/795/18.

North European Patents and Investments H.S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 52.242.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2007 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007044451/1031/16.

F.P.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.893.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 2 juin 2007 à 8.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043383/58/21.

Fobos-04 Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.609.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREde la Société qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} juin 2007 à 19.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043386/58/21.

Fishgrane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.565.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le *1^{er} juin 2007* à 19.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043390/58/21.

Finproject Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.556.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le *2 juin 2007* à 9.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043392/58/21.

Fincomp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.507.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le *1^{er} juin 2007* à 14.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

44800

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043396/58/21.

Fidelux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.765.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le *1^{er} juin 2007* à 14.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043397/58/21.

Excelsior 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.785.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le *1^{er} juin 2007* à 18.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043400/58/22.

Embaquattro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 99.751.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le *1^{er} juin 2007* à 10.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043401/58/21.

Baypoint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 76.933.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le *1^{er} juin 2007* à 10.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043403/58/22.

Alina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 76.284.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le *1^{er} juin 2007* à 9.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;

2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043404/58/22.

Dag International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 104.860.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2007* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046490/10/19.

Ribeauvillé Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 97.549.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *1^{er} juin 2007* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046722/534/15.

Cattleya Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 117.383.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *1. Juni 2007* um 10.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2006.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007046730/534/16.

Socfinal, Société Financière Luxembourgeoise, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 5.937.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *30 mai 2007* à 12.00 heures à l'hôtel Parc Belle-Vue, Salle Pétrusse, 5, avenue Marie Thérèse, à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapport du Commissaire aux comptes et rapport du Réviseur.
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes, comptes sociaux, arrêtés au 31 décembre 2006.
Proposition de résolution: L'Assemblée Générale approuve le rapport et les comptes annuels, comptes sociaux, au 31 décembre 2006 tels qu'ils sont établis par le Conseil d'Administration.
3. Affectation du solde bénéficiaire.
Proposition de résolution: L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat et la distribution d'un dividende de EUR 10,- par action.
4. Approbation des bilan et compte de profits et pertes consolidés arrêtés au 31 décembre 2006.
Proposition de résolution: L'Assemblée Générale approuve les rapports et les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2006 tels qu'ils sont établis par le Conseil d'Administration.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
Proposition de résolution: L'Assemblée Générale donne décharge aux administrateurs pour leur gestion et au Commissaire pour sa mission de contrôle.
6. Nominations statutaires.
Proposition de résolution: L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de 6 ans le mandat d'administrateur de Monsieur Vincent Bolloré.
7. Divers.

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres conformément aux dispositions statutaires cinq jours au moins avant l'assemblée, c'est-à-dire le 22 mai 2007 au plus tard, aux guichets des établissements suivants:

au Luxembourg: chez ING LUXEMBOURG

52, route d'Esch

2965 Luxembourg

en Belgique : chez ING BELGIQUE S.A.

24 avenue Marnix

1000 Bruxelles et agences.

Les propriétaires d'actions nominatives qui ont l'intention d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés d'en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée à la poste dans le même délai.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046697/1214/40.

Européenne de Diversification - Eurodiv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 90.756.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, le *1^{er} juin 2007* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046714/534/17.

Coleman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 95.319.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *30 mai 2007* à 16.45 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Délibération et décision à prendre quant à la poursuite éventuelle de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007045878/755/20.

LUXFER - Industriehallenbau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 9.821.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 31, 2007* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007046935/795/16.

Lady Mary II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 111.752.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *31 mai 2007* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

44805

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007045133/45/17.

Renocor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.309.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le *1^{er} juin 2007* à 9.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002, au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2002, au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007043405/58/21.

Sydbank Peerless, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.626.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of SYDBANK PEERLESS, SICAV will be held at the company's registered office on *May 30, 2007* at 10.00 a.m.

Agenda:

1. Submission of the Director's and the Auditor's Report.
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at February 28, 2007.
3. Allocation of the net results.
4. Discharge to the directors.
5. Statutory appointments.
6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Meeting and that resolutions will be passed by a majority of the votes cast by those shareholders present or represented at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007046941/584/20.

E.N.A. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 82.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 1^{er} juin 2007 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007047032/6326/16.

Unirec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 18.960.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 31 mai 2007 à 11.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046948/795/18.

2XTV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 107.101.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu exceptionnellement le 28 juin 2007 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046942/795/17.

European Financial Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 70.009.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} juin 2007 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046494/10/19.

Caragana S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 26.100.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 mai 2007 à 8.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046749/755/18.

PTR, Plantations des Terres Rouges S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 17.029.125,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 71.965.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 30 mai 2007 à 14.30 heures au siège social, 43, boulevard du Prince Henri à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur sur les comptes sociaux au 31 décembre 2006;
2. Approbation du bilan, compte de profits et pertes et annexes aux comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2006;
3. Affectation des résultats pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2006;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur en fonction jusqu'au 31 décembre 2006;

5. Rapport de gestion et rapport du Réviseur sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006;
6. Questions diverses.

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres conformément aux dispositions statutaires cinq jours au moins avant l'Assemblée, c'est-à-dire le 23 mai 2007 au plus tard, aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg:
chez ING LUXEMBOURG
52, route d'Esch - L-2965 Luxembourg
- en France:
chez le C.I.C. Paris, Cicotitres
4, rue des Chauffours - F-95014 Cergy-Pontoise

Les propriétaires d'actions nominatives qui ont l'intention d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée à la poste dans le même délai de cinq jours.

Pour vous permettre de vous faire représenter à cette réunion, nous vous adressons, ci-joint, un pouvoir que vous pourrez retourner au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046733/34.

Tekfen Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 34.715.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 31 mai 2007 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046523/755/19.

Kentia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 69.603.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} juin 2007 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007045114/45/18.

Hysope Investment S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 64.429.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 1^{er} juin 2007 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007045122/45/18.

Cara S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.584.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi 1^{er} juin 2007 à 9.30 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg avec
pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décision sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007045112/755/21.

Starlux International S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 103.165.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 1^{er} juin 2007 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007046473/10/18.

Vestigia, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 104.507.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on *June 1st, 2007* at 10.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007046732/534/16.

MC Car Loans Finance I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 125.383.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the ninth of March,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg

There appeared:

STICHTING MC CAR LOANS FINANCE I, a foundation duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Frederik Roeskestraat 123-1HG, 1076 EE Amsterdam, and registered with the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under number 34227903,

here represented by Andreas Heinzmann, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 8, 2007.

Which power of attorney, after being signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a «société à responsabilité limitée»:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a «société à responsabilité limitée» which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18,1933 on limited liability companies, as amended as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The name of the company is MC CAR LOANS FINANCE I S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company that is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company is established for an unlimited period.

Art. 5. The company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitisations, (hereafter the «Securitisation Law»), which shall apply to the company, of receivables

(the «Permitted Assets»). The company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purposes of securitising Permitted Assets, provided it is consistent with the Securitisation Law.

Art. 6. The manager(s) of the company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the manager(s) creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the manager(s) creating one or more compartments within the company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between creditors, each compartment of the company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors of the company that (i) have been designated as relating to a compartment, on the creation of a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors, except if otherwise provided for in the resolution of the manager(s) which created the relevant compartment. Creditors of the company whose rights are not related to a specific compartment of the company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the manager(s) of the company creating such compartment, no resolution of the manager(s) of the company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors whose rights relate to such compartment. Any decision of the manager(s) taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the company or of the company itself

Art. 7. The bankruptcy or the insolvency of the sole shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders does not trigger the dissolution of the company.

Title II.- Capital - Shares

Art. 8. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Art. 9. Shares can be freely transferred by the sole shareholder, as long as there is only one shareholder.

In case there is more than one shareholder, shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of shares, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Art. 10. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 11. The company is managed by one or several managers, whether shareholders or not, who are appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders, which may at any time remove any or all of them with or without cause.

The number of managers, their term of office and their remuneration are fixed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

The office of a manager shall be vacated if:

he resigns his office by notice to the company, or

he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager, or

he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

he is removed from office by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

Art. 12. Each manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. Each manager represents the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by a manager.

Art. 13. The company will be bound in any circumstances by the signature of one manager.

Art. 14. Each manager may give special powers for certain matters to one or more proxyholders.

Title IV.- General meeting of shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all the powers vested in the general meeting of the shareholders under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one shareholder, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The accounting year of the company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 17. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account shall be prepared.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortization and provisions constitute the net profit.

After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortization, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Title VI.- Liquidation - Dissolution

Art. 18. In case of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the sole shareholder or, as the case may be, by the meeting of shareholders in accordance with the majority condition set out under Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII.- Varia

Art. 19. The parties refer to the existing legal provisions for all matters not provided for in the present articles of incorporation.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

	Parts
STICHTING MC CAR LOANS FINANCE I, prenamed,	500
Total: five hundred shares,	500

The shares have been fully paid up to the amount of twenty-five euro (EUR 25.-) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-). As a result the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the undersigned notary executing this deed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 4,200.-.

Extraordinary general meeting

After the articles of incorporation have thus been drawn up, the above named shareholder has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The registered office of the company is established at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

2. The following are appointed managers (gérants) of the company for an unlimited period:

- John Dejang, company manager, born in Aarschot on November 17, 1966, residing professionally at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Richard Brekelmans, company manager, born in Amsterdam, on September 12, 1960, residing professionally at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Paul Lamberts, company manager, born in Tilburg, on September 18, 1965 residing professionally at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le neuf mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STICHTING MC CAR LOANS FINANCE I, une fondation de droit néerlandais ayant son siège social Frederik Roeskestraat 123-1 HG, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre du commerce et des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34227903;

représentée par Andreas Heinzmann, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 mars 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} : Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est MC CAR LOANS FINANCE I S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. La société a pour objet la titrisation de créances (ci-après les «Actifs Autorisés»), au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après la «Loi sur la Titrisation») qui doit s'appliquer à la société. La société peut conclure tous contrats et réaliser toutes actions nécessaires ou utiles à la titrisation d'Actifs Autorisés, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

Art. 6. Les gérants de la société pourront, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et particulièrement de son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la société. Sauf disposition contraire dans les résolutions des gérants créant un tel compartiment, chaque compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la société. Les résolutions des gérants créant un ou plusieurs compartiments au sein de la société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront liantes vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre créanciers, chaque compartiment de la société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers de la société (i) qui ont été désignés comme rattaché à un compartiment, à la création d'un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment sont strictement limitées aux biens de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel compartiment. Les investisseurs ou les créanciers de la société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions des gérants de la société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compar-

timent ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs et créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par les gérants en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la société ou de la société elle-même.

Art. 7. La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés selon les cas, ne mettent pas fin à la société.

Titre II: Capital - Parts

Art. 8. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 10. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III: Administration

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, et qui sont révocables par eux à tout moment avec ou sans justification.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou

il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

il est révoqué par une résolution des associés.

Art. 12. Chaque gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société, sauf ceux expressément réservés par la loi à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés. Chaque gérant représente la société vis-à-vis des tiers et tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par un des ses gérants.

Art. 13. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

Art. 14. Chaque gérant peut donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires.

Titre IV: Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg.

Titre V: Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, sauf en ce qui concerne le premier exercice qui commencera au jour de la constitution de la société et s'achèvera le 31 décembre 2007.

Art. 17. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

Titre VI: Liquidation - Dissolution

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner l'associé unique ou par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII: Divers

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
STICHTING MC CAR LOAN FINANCE I, prénommée,	500
Total: cinq cents parts sociales,	500

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de vingt cinq euros (25,- EUR) par part sociale par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR). Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 4.200,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

2. Ont été élus gérants de la société pour une durée indéterminée:

- John Dejans, gérant d'entreprises, ayant son adresse professionnelle 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, né le 17 novembre 1966 à Aarschot.

- Richard Brekelmans, gérant d'entreprises, ayant son adresse professionnelle 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam.

- Paul Lamberts, gérant d'entreprises, ayant son adresse professionnelle 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, né le 18 septembre 1965 à Tilburg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentais par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Heinzmann, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007. Relation: LAC/2007/2211. — Reçu 1.250 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007043421/212/306.

(070041328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

MCT Berlin Fünf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 125.312.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of February,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared the following:

1. MCT BERLIN RESIDENTIAL S.C.A., having its registered office at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 109.741, duly represented by Mr Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 8th, 2007; and

2. MCT LUXEMBOURG MANAGEMENT S.à R.L., having its registered office at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 109.740, duly represented by Mr Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 8th, 2007.

Which proxies shall be signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as said above, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of MCT BERLIN FÜNFF S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of real estate, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated or group companies. The corporation may also establish branches in Luxembourg and abroad. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) divided into three thousand one hundred twenty-five (3,125) shares of thirty-two euro (EUR 32.-) each.

The total share premium of the Company amounts to nine hundred thousand euro (EUR 900,000.-).

The board of directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its shares, which reserves or paid in surplus may be used by the board of directors to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Authorised capital

The corporation shall have an authorised share capital of up to twenty million euro (EUR 20,000,000.-) divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) shares having a par value of thirty-two euro (EUR 32.-) each.

The board of directors is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issue of new shares with or without issue premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of new shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Title III. Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors comprising at least three (3) members, whether shareholders or not. Members are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the corporation, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the shareholders.

Insofar as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 7. The board of directors may elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

All meetings of the board of directors shall be held in Luxembourg.

The board of directors shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented.

In the event of an emergency, resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition and in case of emergency only, any member of the board of directors who participates in the proceedings of a meeting of the board of directors by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of directors present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of any two directors, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Wednesday of March of each year at 2 p.m. and for the first time in 2008.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

All other general meetings of shareholders shall also be held in Luxembourg.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of October and shall terminate on the 30th of September of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 30th of September 2007.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. MCT BERLIN RESIDENTIAL S.C.A., three thousand one hundred twenty-four shares	3,124
2. MCT LUXEMBOURG MANAGEMENT S.à R.L., one share	<u>1</u>
Total: three thousand one hundred twenty-five shares	3,125

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) together with the amount for the share premium of nine hundred thousand euro (EUR 900,000.-), in total an amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 12,800.-.

Extraordinary General Meeting

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

2) Have been appointed directors of the Company:

- a) Mireille Gehlen, born in Luxembourg on August 18th, 1958, professionally resident at 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and
- b) Thierry Jacob, born in Thionville (France) on July 7th, 1967, professionally resident at 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and
- c) René Schmitter, born in Luxembourg on January 23rd, 1926, professionally resident at 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

3) Has been appointed statutory auditor:

PRICEWATERHOUSECOOPERS, 400 route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg

4) The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012, unless they previously resign or are revoked.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahr zweitausend und sieben, am vierzehnten Februar,

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

Erschienen folgende Personen:

1. MCT BERLIN RESIDENTIAL S.C.A., mit Sitz in 6, rue Dicks, L-1417 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B Nummer B 109.741, hier wirksam vertreten durch Herrn Alex Schmitt, Rechtsanwalt, mit Wohnsitz in Luxemburg, aufgrund einer am 8. Februar 2007 erteilten Vollmacht; und
2. MCT LUXEMBOURG MANAGEMENT S.à R.L., mit Sitz in 6, rue Dicks, L-1417 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B Nummer B 109.740, hier wirksam vertreten durch Herrn Alex Schmitt, Rechtsanwalt, mit Wohnsitz in Luxemburg, aufgrund einer am 8. Februar 2007 erteilten Vollmacht.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten, welche von den anwesenden Parteien und dem Notar ne varietur paraphiert wurden, bleiben der Urkunde beigeheftet, um zusammen mit dieser registriert zu werden.

Die erscheinenden Parteien, vertreten wie oben erwähnt, haben den Notar gebeten, die Satzung einer Aktiengesellschaft (société anonyme), welche die Parteien zusammen gründen, wie folgt zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft und führt die Bezeichnung MCT BERLIN FÜNF S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg.

Sofern außergewöhnliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, welche die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigen, kann die Gesellschaft ihren Sitz nach Maßgabe der in Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend bis zum Ende dieser Ereignisse in einen anderen Staat verlegen.

Eine solche Sitzverlegung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Erklärung der Sitzverlegung soll Dritten gegenüber durch jenes Organ der Gesellschaft bekannt gemacht werden welches angesichts der herrschenden Umstände am besten dazu in der Lage ist.

Art. 3. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Anteilen, in jeder bestehenden Form, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung, oder auf andere Art, der Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Art, von Grundeigentum, Aktien, Schuldverschreibungen, Pfandbriefen, Schuldscheinen oder anderen Wertpapieren jeglicher Art, und der Besitz, die Verwaltung, die Entwicklung sowie das Management ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und der Fortführung jeglicher Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen teilnehmen und Unterstützung im Wege von Darlehen, Bürgschaften, Garantien oder auf andere Weise für seine Tochterunternehmen, Zweigniederlassungen oder andere Unternehmen derselben Gruppe leisten. Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland errichten. Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen und Schuldverschreibungen emittieren.

Generell kann die Gesellschaft alle kontrollierenden oder beaufsichtigenden Maßnahmen ergreifen, um jegliche finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen, handelsbezogenen oder industriellen Aktivitäten auszuführen, die sie für nützlich erachtet, um den Gesellschaftszweck zu erreichen und zu fördern.

Titel II. Kapital, Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-), eingeteilt in dreitausendeinhundertfünfundzwanzig (3.125) Aktien mit einem Nennwert von zweiunddreissig Euro (EUR 32,-) je Aktie.

Das Aktienagio der Gesellschaft beträgt neunhunderttausend Euro (EUR 900.000,-).

Der Verwaltungsrat kann von Zeit zu Zeit und sofern er es für notwendig erachtet, Kapitalreserven aufstellen (zusätzlich zu den gesetzlich vorgeschriebenen Reserven), sowie aus der Gesellschaft zugeführtem Vermögen, welches aus der Ausgabe und dem Verkauf von Aktien resultiert, Überschüsse als Aktienagio bilden, wobei die Reserven oder Überschüsse vom Verwaltungsrat verwendet werden können, um sie entweder gegen realisierte oder nicht realisierte Kapitalverluste aufzurechnen oder als Auszahlung von Dividenden oder anderen Ausschüttungen zu verwenden.

Auf Anfrage der Aktionäre können die Aktien durch Aktienzertifikate repräsentiert werden, welche einzelne oder mehrere Aktien umfassen können. Die Aktien sind Namensaktien.

Die Gesellschaft kann unter den vom Recht vorgeschriebenen Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Genehmigtes Kapital

Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Kapital von bis zu zwanzig Millionen Euro (EUR 20.000.000,-), eingeteilt in sechshundertfünfundzwanzigttausend (625.000) Aktien mit einem Nennwert von zweiunddreissig Euro (EUR 32,-) je Aktie.

Der Verwaltungsrat ist befugt und ermächtigt, um:

- von Zeit zu Zeit das Gesellschaftskapital im Rahmen des genehmigten Kapitals insgesamt oder in Teilbeträgen durch die Ausgabe neuer Aktien mit oder ohne Agio zu erhöhen, wobei eine solche Erhöhung durch Bareinzahlung, Sacheinlage, Umwandlung von Ansprüchen der Aktionäre, oder, nach Zustimmung der Generalversammlung, durch Verwendung des Gewinns oder durch Kapitalreserven der Gesellschaft geleistet werden kann;

- den Ort und das Datum der Aktienemission oder der aufeinander folgenden Emissionen sowie deren Zeichnungs- und Zahlungsbedingungen für zusätzliche Aktien zu bestimmen; und

- Zeichnungsvorzugsrechte der Aktionäre hinsichtlich der neu emittierten Aktien zu unterdrücken oder einzuschränken.

Diese Befugnis ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren beginnend mit dem Datum der Veröffentlichung dieser Gründungsurkunde und kann durch Entscheidung der Generalversammlung der Aktionäre hinsichtlich derjenigen Aktien des genehmigten Kapitals erneuert werden, die bis zu dieser Zeit nicht durch den Verwaltungsrat emittiert wurden.

Als Folge einer jeden rechtmäßigen und ordentlich notariell beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Absatz dieses Artikels entsprechend angepasst. Eine solche Anpassung bedarf der notariellen Beurkundung, welche durch den Verwaltungsrat oder jede andere Person, welche dazu beauftragt ist, eingeleitet werden kann.

Titel III. Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch den Verwaltungsrat, bestehend aus mindestens drei (3) Mitgliedern, geleitet. Verwaltungsratsmitglieder müssen keine Aktionäre der Gesellschaft sein. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden durch die Generalversammlung der Aktionäre für eine Dauer von höchstens sechs Jahren gewählt, wobei die Generalversammlung die Mitglieder jederzeit abberufen kann.

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, die Dauer ihres Mandats sowie ihre Entschädigung werden durch die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Das Amt eines Verwaltungsratsmitglieds gilt als unbesetzt wenn:

- es von seinem Posten unter schriftliche Benachrichtigung der Gesellschaft zurücktritt, oder
- es seinen Posten aufgrund rechtlicher Vorschriften niederlegen muss weil es ihm durch diese Vorschriften verboten ist oder er als unqualifiziert gilt, diesen Posten weiterhin auszuüben;
- es zahlungsunfähig wird oder generelle Absprachen oder einvernehmliche Regelungen mit seinen Gläubigern trifft, oder

- wenn es von seinem Posten durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre enthoben wird.

Sofern das Gesetz es zulässt, soll jedes aktive oder ehemalige Mitglied des Verwaltungsrates aus dem Vermögen der Gesellschaft für jeglichen Verlust oder jegliche Haftung entschädigt werden, welche ihm aufgrund der Ausübung seines Mandats als Mitglied entstanden sind.

Art. 7. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden wählen.

Auf Einberufung durch den Vorsitzenden trifft sich der Verwaltungsrat so oft wie es im Interesse der Gesellschaft notwendig ist. Der Verwaltungsrat muss zusammentreten, wenn zwei seiner Mitglieder es verlangen.

Alle Verwaltungsratssitzungen werden in Luxemburg abgehalten.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

In dringlichen Fällen können Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse). Solche Beschlüsse haben dieselbe Wirksamkeit und Wirkung wie Beschlüsse einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung, wenn alle Mitglieder des Verwaltungsrates sie unterzeichnet haben. Die Unterschriften der Mitglieder in einem Umlaufbeschluss können auf einem Dokument oder auf mehreren Kopien eines gleich lautenden Beschlusses erscheinen und können im Wege eines Briefes, Fax oder ähnlichen Kommunikationsmittels geleistet werden.

In einem solchen dringlichen Fall, können Mitglieder des Verwaltungsrates ebenfalls an Sitzungen des Verwaltungsrates durch Verwendung von Fernkommunikationsmitteln teilnehmen. Nimmt ein Mitglied an einer Verwaltungsratssitzung durch Verwendung eines Fernkommunikationsmittel (einschließlich eines Telefons) teil, so muss sichergestellt sein, dass alle anderen an der Sitzung teilnehmenden Mitglieder (die entweder anwesend sind oder sich ebenfalls eines Fernkommunikationsmittels bedienen) dieses Mitglied hören und selbst von diesem Mitglied gehört werden können. In einem solchen Fall gelten Mitglieder, die sich eines Fernkommunikationsmittels bedienen als an dieser Sitzung teilnehmende Mitglieder, die für die Zählung des Quorums maßgeblich sind und wirksam über alle auf einer solchen Sitzung erläuterten Angelegenheiten abstimmen können.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen in den Aufgabenbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, im Einklang mit den rechtlichen Vorschriften Zwischendividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird in jeder Hinsicht durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern rechtlich gebunden, es sei denn, dass eine gesonderte Entscheidung getroffen wurde, durch welche die Zeichnungs- oder Vertretungsbefugnis nach Artikel 10 dieser Satzung durch Entscheidung des Verwaltungsrates an andere Personen delegiert wurde.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Führung des Tagesgeschäfts an einen oder mehrere seiner Mitglieder, die geschäftsführenden Mitglieder, delegieren.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die Verwaltung aller Angelegenheiten der Gesellschaft oder der Angelegenheiten eines bestimmten Sachgebietes einem oder mehrerer seiner Mitglieder zuweisen und für bestimmte Angelegenheiten Sondervollmachten an andere Personen erteilen, die weder Verwaltungsratsmitglieder noch Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

Art. 11. Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft in allen Rechtsstreitigkeiten im Namen der Gesellschaft durch seinen Vorsitzenden oder ein für diesen Zweck bevollmächtigtes Mitglied des Verwaltungsrates.

Titel IV. Aufsicht

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer beaufsichtigt. Rechnungsprüfer werden durch die Generalversammlung der Aktionäre ernannt, welche auch die Anzahl der Rechnungsprüfer, ihre Entschädigung und die Dauer ihrer Bestellung, welche sechs Jahren nicht überschreiten darf, bestimmt.

Titel V. Generalversammlung

Art. 13. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Mittwoch im Monat März um 14:00 Uhr in Luxemburg an dem in der Einladung benannten Ort und zum ersten Mal im Jahre 2008 statt.

Sollte ein solcher Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, wird die Generalversammlung am nächstfolgenden Arbeitstag stattfinden.

Alle außerordentlichen Generalversammlungen finden ebenfalls in Luxemburg statt.

Titel VI. Geschäftsjahr / Gewinnverwertung

Art. 14. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Oktober und endet am dreißigsten September eines jeden Jahres, mit der Ausnahme, dass das erste Geschäftsjahr, welches mit der Gründung der Gesellschaft beginnt, am 30. September 2007 endet.

Art. 15. Nach Abzug jeglicher Ausgaben der Gesellschaft und Amortisierungen, weist die Bilanz der Gesellschaft ihren Nettogewinn aus. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden als gesetzliche Rücklage abgeführt. Diese zwangsweise Abführung endet sobald die gesetzliche Rücklage einen Wert von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft erreicht hat. Sollte die gesetzliche Rücklage unter diesen Wert sinken, muss die zwangsweise Abführung solange wieder aufgenommen werden, bis die gesetzliche Rücklage wieder vollständig aufgefüllt ist.

Über den verbleibenden Nettogewinn kann die Generalversammlung der Aktionäre frei verfügen.

Titel VII. Auflösung und Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann jederzeit, durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden, durchgeführt. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse und die Entschädigung des bzw. der Liquidatoren.

Titel VIII. Allgemeine Vorschriften

Art. 17. Alle Angelegenheiten, die nicht in dieser Satzung geregelt werden, unterliegen den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und den Änderungsgesetzen zu diesem Gesetz.

Zeichnung

Nachdem die oben erwähnte Satzung festgelegt wurde, erklären die erschienen Parteien, das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt zu zeichnen:

1. MCT BERLIN RESIDENTIAL S.C.A., Dreitausendeinhundertvierundzwanzig Aktien	3.124
2. MCT LUXEMBOURG MANAGEMENT S.à R.L., Eine Aktie	<u>1</u>
Gesamt: Dreitausendeinhundertfünfundzwanzig Aktien	3.125

Alle Aktien wurden durch Barzahlung vollständig bezahlt, so dass nunmehr die Summe von einhunderttausend euro (EUR 100.000,-) zusammen mit der Summe für das Aktienagio in Höhe von neunhunderttausend euro (EUR 900.000,-), also die Gesamtsumme von eine Million euro (EUR 1.000.000,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was gegenüber dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915, wie abgeändert, beachtet und erläutert wurden.

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Entschädigungen und sonstigen Aufwendungen, welche die Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung tragen muss belaufen sich auf ungefähr Euro 12.800,-.

Ausserordentliche Generalversammlung

Die oben benannten Parteien, welche das gesamte gezeichnete Kapital der Gesellschaft repräsentieren und sich ordnungsgemäß zusammengefunden haben, beschließen, sofort im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft eine außerordentliche Generalversammlung abzuhalten.

Nach der Feststellung, dass sich die Generalversammlung ordnungsgemäß zusammengefunden hat, beschließt die Generalversammlung einstimmig folgendes:

1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 6, rue Dicks, L-1417 Luxemburg;

2) Als Mitglieder des Verwaltungsrates werden folgende Personen ernannt:

(a) Mireille Gehlen, geboren in Luxemburg am 18. August 1958, beruflich wohnhaft in 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg,

(b) Thierry Jacob, geboren in Thionville (Frankreich) am 7. Juli 1967, beruflich wohnhaft in 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, und

(c) René Schmitter, geboren in Luxemburg am 23. Januar 1926, beruflich wohnhaft in 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg.

3) Als Rechnungsprüfer wird ernannt:

PRICEWATERHOUSECOOPERS, 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxemburg

4) Das Mandat der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Rechnungsprüfers endet nach der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2012, es sei denn, sie treten vorher zurück oder werden abgewählt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache verstehen und sprechen kann, erklärt, dass die vorstehende Urkunde auf Verlangen der Parteien in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde. Die Parteien legen fest, dass im Falle von Unklarheiten zwischen beiden Versionen, die englische Version Vorrang hat.

Wodurch diese notarielle Urkunde am Datum wie eingangs erwähnt und in Luxemburg erstellt wurde.

Nachdem diese Urkunde den erschienenen Personen, welche Personen dem Notar durch Vorname, Name, Stand und Wohnort bekannt sind, vorgelesen wurde, haben diese Personen zusammen mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A. Schmitt, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, vol. 158S, fol. 6, case 5. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Mersch, den 8. März 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007042973/242/371.

(070040639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

SOSventures Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.308.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of February

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

THE SEAN M. O'SULLIVAN REVOCABLE LIVING TRUST, represented by his Trustee, Mr Sean Mathias O'Sullivan, born on the 24th July 1964 in New York City (USA), residing at Cliff House, Compass Hill, Kinsale, Co Cork (Ireland).

Being represented by Mr Pierre-Olivier Wurth, lawyer, born on the 3rd of December 1965 in Luxembourg, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, Bld Royal, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the «Company»).

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law»)) and by the present articles (the «Articles»).

1.2 The Company exists under the firm name of SOSVENTURE LUXEMBOURG S.A.

2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the «Board of Directors») is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above. The company can open branches in- and outside the country.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, fully paid up (by 100%).

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III.- Directors, Board of Directors, Statutory auditor

9. Board of Directors or Sole Director

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a «Director»), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the Board of Directors

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the «Chairman») from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the Board of Directors

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director of the Company is authorised to create one or more compartments, representing the assets of the Company financed with the proceeds of a specific issue by the Company of securities and corresponding each to a separate part of the Company's estate and the Board of Directors is authorised to transfer, assign and dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Law.

12. Delegation of powers

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members

of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the Company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. External auditor

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor (commissaries aux comptes) appointed by the Board of Directors or by the Sole Director.

Chapter V.- General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last Tuesday of May, at 3 P.M., and for the first time in 2008.

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI.- Business year, Distribution of profits

19. Business year

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31st, 2007.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII.- Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII.- Applicable Law

22. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the 21 shares as follows:

	Shares
1. THE SEAN M. O'SULLIVAN REVOCABLE LIVING TRUST	31
Total: thirty-one shares	31

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred Euro.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

0. The Company's address is fixed at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal (10th floor)

0. The following have been elected as Directors of the Company for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2012:

- Mr Sean Mathias O'Sullivan, Managing Director, born on the 24th July 1964 in New York City (USA), residing at Cliff House, Compass Hill, Kinsale, Co Cork (Ireland).

- Mr Pierre-Olivier Wurth, lawyer, born on the 3rd of December 1965 in Luxembourg, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,

- Mr Jim Penning, lawyer, born on the 12th of May 1942 in Luxembourg, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,

0. The statutory auditor for a period of six (6) years, his mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2012 will be Mr René Moris, Tax Advisor, residing at L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le seize février

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

THE SEAN M. O'SULLIVAN REVOCABLE LIVING TRUST, représenté par son Trustee, Mr Sean Mathias O'Sullivan, né le 24 juillet 1964 à New York City (USA), demeurant à Cliff House, Compass Hill, Kinsale, Co Cork (Irlande).

Etant représentée par Mr Pierre-Olivier Wurth, Avocat, né le 3 décembre 1965 à Luxembourg, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).

STATUTS

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

22. Forme, Dénomination

22.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

22.2 La Société adopte la dénomination SOSVENTURES LUXEMBOURG S.A.

23. Siège social

23.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

23.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

23.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

23.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

24. Objet. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

25. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II- Capital

26. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- EUR), divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille Euro (1.000,- EUR) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100%).

27. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

28. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

29. Modification du capital

29.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

29.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III- Administrateurs, Conseil d'Administration, Réviseurs d'entreprises

30. Conseil d'Administration

30.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

30.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

30.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

30.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

31. Réunions du Conseil d'Administration

31.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

31.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

31.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

31.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

31.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

31.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

31.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

31.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

31.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

32. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration

32.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

32.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique de la Société est habilité à créer un ou plusieurs compartiments, correspondant aux actifs de la Société financés avec les produits d'une émission spécifique de titres par la Société et correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société et le Conseil d'Administration est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi Titrisation.

33. Délégation de pouvoirs

33.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

33.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

34. Représentation de la Société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

35. Réviseur d'entreprise

35.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique.

Titre V- Assemblée générale des actionnaires

36. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

36.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

36.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

36.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

36.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

36.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

36.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

36.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

36.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

37. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de mai, à 15 h 00 heures, et pour la première fois en 2008.

38. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

39. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI- Année sociale, Répartition des bénéfices

40. Année sociale

40.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2007.

40.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

41. Répartition des bénéfices

41.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

41.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

41.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII- Dissolution, Liquidation

42. Dissolution, Liquidation

42.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

42.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

42.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII- Loi applicable

43. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les trente et une (31) actions comme suit:

	Actions
1) THE SEAN M. O'SULLIVAN REVOCABLE LIVING TRUST	31
Total: actions	31

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cent Euro.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal (10^{ème} étage).
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période maximale de six (6) ans, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2012:
 - a) Mr Sean Mathias O'Sullivan, Managing Director, born on the 24th July 1964 in New York City (USA), residing at Cliff House, Compass Hill, Kinsale, Co Cork (Ireland).
 - b) Mr Pierre-Olivier Wurth, lawyer, born on the 3rd of December 1965 in Luxembourg, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,
 - c) Mr Jim Penning, lawyer, born on the 12th of May 1942 in Luxembourg, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,
3. Est nommé commissaire aux comptes pour une période maximale de six (6) ans, pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2012, Monsieur René Moris, Conseil Fiscal, demeurant à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés, tous connus par le notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidences, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P.-O. Wurth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, vol. 32CS, fol. 9, case 11. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007042963/211/438.

(070040606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Luxinterimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 87.686.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 février 2007

Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 26 février 2007 au siège social de la société LUXINTERIMMO S.A. il résulte que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

Résolution N ° 1

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C. B 51.094, du poste d'administrateur-délégué.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N ° 2

L'Assemblée révoque M. Alain S. Garros né le 23 décembre 1940, domicilié 45, rue Siggy Vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N ° 3

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C. B 51.094, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N ° 4

L'Assemblée révoque la société G.T. IMMOBILIER S.A. domiciliée 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C. B 64.135, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N ° 5

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette et domicilié à Luxembourg (L-1466), 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur-délégué pouvant engager la société par sa seule signature.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N ° 6

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette et domicilié à Luxembourg (L-1466), 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N ° 7

L'Assemblée nomme Monsieur Saïd El Gourari, né le 14 avril 1975 à Metz et domicilié à Luxembourg (L-1466), 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Saïd El Gourari prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N ° 8

L'Assemblée nomme Mademoiselle Aurélie Tholl, né le 1^{er} octobre 1976 et domiciliée 7, rue de Sartelle, B-6810 Izel, Belgique, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Mademoiselle Aurélie Tholl prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N ° 9

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée à Tortola - British Virgin Islands, (BVI), Akara Building, 24 De Castro Street Wickams Cay I, Road Town, enregistrée au Registre de Commerce de British Virgin Islands sous le numéro IBC 319.166, du poste de commissaire aux comptes.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N ° 10

L'Assemblée nomme la société FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro R.C. B 47.311 domiciliée à Luxembourg (L-1466), 4-6-8, rue Jean Engling, au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Référence de publication: 2007042896/6839/72.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00155. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

European Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 10.903.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration tenues en date du 4 décembre 2006 que les mandats:

* des administrateurs sortants:

- M. Franco N. Croce, avocat, avec adresse professionnelle au 7, rue des Alpes, CH-1201 Genève, Président,

- Mme Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

- M. Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

* et du commissaire aux comptes sortant:

- WHITEHORSE CONSULTING S.A. (le nom correct étant WHITEHORSE CONSULTING S.A. et non WHITEHORSE CONSULTING LIMITED), avec siège social Calle 53, Urbanizacion Obarrion, Swiss Tower, Piso 16, Panama, République de Panama,

ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans; leurs mandats viendront tous à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàr.l.

Signature

Référence de publication: 2007043343/521/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04856. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.